

RÈGLEMENT

INTER-COMITÉS 2025 / 2026

Le samedi 23 mai 2026 à (Lieu 22 à préciser):

1 - Dispositions générales :

1.1. Conditions de participation :

Tous les participants à cette épreuve doivent être licenciés « Compétition » FFTT au titre du comité qu'ils ou elles représentent. La compétition est autorisée aux joueurs étrangers, et se déroulera sur une journée.

Il s'agit d'une compétition par équipes mixtes de 4 (obligation 2 joueuses et 2 joueurs par équipe à chaque rencontre) et d'un Capitaine. Les équipes de comité doivent être complètes (sauf blessure durant la compétition).

Les inter comités sont organisés dans les catégories suivantes :

- moins de 15 ans (CADET(TE)S) (avec possibilités d'inscrire des minimes)
- moins de 13 ans (MINIMES) (avec possibilités d'inscrire des Poussin(e)s ou/et Benjamin(e)s)

1.2. Responsable de l'organisation :

La Ligue de Bretagne de Tennis de Table.

1.3. Conditions financières :

Les frais de déplacement et d'hébergement des participant(e)s sont à leur charge.

1.4. Dispositions diverses :

Chaque comité fournira la liste de ses équipes. Cette liste pourra comporter des remplaçants.

Les comités devront confirmer leur participation et retourner le bulletin dûment complété au siège de la Ligue de Bretagne de Tennis de Table pour le 10 mai 2026

2 - Déroulement sportif :

2.1. Formule :

- Équipe de quatre joueurs (2 filles et 2 garçons) en une poule unique ;

L'ordre de la poule est 1er tour : 1 contre 4 et 2 contre 3

2ème tour : 1 contre 3 et 2 contre 4

3ème tour : 1 contre 2 et 3 contre 4

- Les quatre joueurs d'une équipe sont désigné(e)s pour les garçons A, B et pour les filles C, D
- Les quatre joueurs de l'équipe adverse sont désigné(e)s pour les garçons W, X et pour les filles Y, Z
- L'ordre des parties est : AX-CZ-BW-DY-DOUBLE MIXTE-DOUBLE MIXTE-AW-CY-BX-DZ

(Voir annexe 1)

- Les parties se disputent au meilleur des cinq manches (trois manches gagnées). **Les rencontres se joueront au score acquis**

2.2.- Juge arbitrage :

La composition des poules des 2 tableaux sera effectuée avant les épreuves sous l'autorité du juge arbitre, en présence du délégué de l'épreuve. En tenant compte de l'addition des points classement des 4 joueurs inscrits (les 2 meilleurs garçons et les 2 meilleures filles) du dernier classement mensuel paru. Le juge arbitre est chargé de faire respecter le présent règlement.

2.3. Décompte des points-:

2.3.1 Points Parties :

1 point par partie gagnée et 0 point par partie perdue ou forfait

2.3.2 Points rencontres

Une équipe marque 3 points en cas de victoire, 2 points pour un match nul, 1 point en cas de défaite et 0 point en cas de forfait.

2.4. Classement des équipes dans une poule :

Le classement dans la poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points rencontres. En cas d'égalité le départage se fera suivant le quotient des points-rencontre, puis des points-parties, puis du nombre de manches, puis des point-jeu (voir article I.202.2 P33 des règlements sportifs 2024). En cas d'égalité persistante l'avantage sera donné au plus jeune.

3 Horaire général (voir annexe 2 POT) :

Pointage de 9h20 à 9h40. TIRAGE AU SORT à 9h45 Les épreuves débuteront à 10h et se dérouleront sur 8 tables Pause déjeuner. Le second tour débutera à 13h. Le troisième tour débutera à 15h15. Le juge arbitre pourra avancer les tours en fonction de la fin des parties.

4- Tenue sportive :

Un maillot de couleur différente par comité sera fourni par la LBTT pour chaque joueur(euse)

Une tenue sportive correcte sera exigée pour toutes les joueuses et tous les joueurs. - Sur les podiums, les joueurs et les joueuses se présenteront en tenue sportive.

5.1. Classement général :

Un classement général sera établi en additionnant les points rencontres des 2 catégories.

En cas d'égalité, l'avantage sera donné au comité ayant obtenu le plus de 1ères places, puis de 2èmes places, de 3èmes places et de 4èmes places. Si l'égalité persiste, l'avantage sera donné au comité ayant obtenu la meilleure place en Minimes.

5.2. Récompenses :

Les 4 comités seront récompensés dans l'ordre du classement par 1 coupe et des médailles par catégorie et 1 trophée pour le comité vainqueur à la charge de la Ligue LBTT

6 - Organisation :

Elle est confiée à un Comité Départemental dans une salle de 12 tables. Une réunion préparatoire peut être nécessaire, en collaboration avec le délégué de la Ligue, pour le bon déroulement de l'épreuve.

Modifications éventuelles : Tous les cas non prévus par le présent règlement seront débattus (avant) par la Commission Sportive Régionale en relation avec la Commission Régionale des Jeunes, et par le JA et le délégué de l'épreuve sur place.

Ce règlement a été approuvé par le Conseil de Ligue du 10 juin 2025